



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Nuisances sonores et environnementales liées à l'élargissement de l'A10 à Ingré

Question écrite n° 9950

Texte de la question

M. Emmanuel Duplessy attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les nuisances sonores et environnementales liées aux aménagements de l'autoroute A10 dans le secteur d'Ingré (Loiret). Depuis l'élargissement de l'A10 à 2 x 4 voies et la construction d'un autopont à hauteur de l'échangeur A10/A71, la situation des riverains s'est fortement dégradée : intensification du bruit dû à la résonance des structures métalliques, remplacement des murs absorbants par des murs réfléchissants, dispositifs inadaptés et absence totale de protections phoniques dans certains secteurs, notamment au nord d'Ingré et aux abords du pont sur la RD2157. Par ailleurs, au regard des engagements pris par la société Vinci lors de la consultation publique, les aménagements réalisés ne sont pas conformes aux documents qui avaient été présentés, ce qui accentue le sentiment d'injustice des riverains et fragilise la confiance dans les engagements du concessionnaire. Les mesures acoustiques menées par la société concessionnaire Vinci en mars 2024 concluent à une conformité réglementaire, mais elles ont été effectuées sur une seule semaine à faible trafic et ne reflètent pas la réalité quotidienne. Or, selon les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, les niveaux sonores supportés par les habitants sont largement excessifs et ont des impacts avérés sur leur santé (troubles du sommeil, stress, anxiété). L'été 2025 a illustré cette situation dramatique : les habitants n'ont pu aérer leurs logements lors des épisodes de canicule tant le bruit était insupportable. Les riverains dénoncent par ailleurs une perte de valeur immobilière et une dégradation générale de leur cadre de vie, alors que la rentabilité des autoroutes permettrait d'investir dans des protections phoniques adaptées. Ils souhaitent donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour : d'une part, exiger du concessionnaire autoroutier la mise en place de protections acoustiques et environnementales réellement efficaces, conformes aux engagements initiaux présentés lors de la consultation publique et en cohérence avec les recommandations de l'OMS ; d'autre part, veiller à ce que la santé publique et la qualité de vie des habitants soient prises en compte dans l'aménagement et l'exploitation des infrastructures autoroutières.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Duplessy](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9950

Rubrique : Nuisances

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2025](#), page 8337